



# CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

23 Place Victor Hugo  
94 270 LE KREMLIN BICETRE  
Tél: 01 43 90 63 23 - Fax: 01 43 90 63 07  
Site : [www.cfpe.asso.fr](http://www.cfpe.asso.fr)  
Email: [parrainage.monde@cfpe.asso.fr](mailto:parrainage.monde@cfpe.asso.fr)

Date de création: 1947

Budget en 2004 : 12 589 693 € (budget des actions internationales: 2 029 568 €) Recettes parrainage : 15 %

Nombre de salariés en France: 190 (dont 4 pour les actions internationales)

Nombre de bénévoles : 100 en France - 200 dans le monde

Présence d'antennes dans les pays locaux : Non- Collaboration avec des partenaires locaux (associations locales ou congrégations religieuses) - 45 partenaires locaux - 200 centres de parrainage

Mission de l'association : aide à l'enfance en détresse sociale, matérielle, affective, en France et dans le monde.

En France: 12 établissements et lieux d'accueil en France (crèches, centre maternel, foyer éducatif, centre de lutte contre la maltraitance, éducateurs de rue...), une formule de parrainage pour des enfants en France (accueil d'enfants en difficulté familiale par des parrains bénévoles). Ces actions permettent de venir en aide aux enfants dès leur prime enfance et ce, jusqu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Les actions à l'étranger: elles permettent d'apporter une aide à des enfants démunis par le biais de parrainages individuels d'enfants ou d'actions collectives.

**Pays d'intervention pour le parrainage :**

Argentine, Bangladesh, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Cambodge, Congo-Brazzaville, Haïti, Inde, Liban Madagascar, Mali, Maroc, Mexique, Pérou, Rép. Démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Vietnam.

Nombre d'enfants bénéficiaires (des parrains français) : 12 000

Nombre de parrains (en France) : 8 000

**Populations concernées par le parrainage :** Enfants, garçons et filles, orphelins ou issus de familles en difficultés sociales, ils nous sont recommandés par nos partenaires locaux. Les filleuls sont soutenus jusqu'à leur autonomie. Ils peuvent être suivis en famille, en institution ou dans le cadre d'un programme.

**Aides apportées par le parrainage :** L'aide est apportée à l'enfant et parfois à sa famille ou sa communauté. Le parrainage permet à un enfant d'être nourri, soigné, logé et scolarisé.

**Types de parrainages proposés :**

- des Parrainages individuels : 22 € par mois

- Le parrainage Plus: moyennant 10 € supplémentaires par mois, cette forme de parrainage permet de parrainer individuellement un enfant tout en aidant également les autres enfants accueillis au sein de la collectivité dans laquelle il évolue (en participant par exemple à l'alimentation des différents enfants de l'orphelinat ou de la cantine de son école, etc.) : 22 € par mois.

- Le parrainage collectif et micro-projet\_: il consiste à participer au financement d'une action de long terme en faveur d'un groupe d'enfants. Il peut s'agir de la gestion d'une cantine, d'un dispensaire ou de la mise en oeuvre d'un programme de pré-scolarisation. Le montant et la fréquence de la participation sont libres. Le parrain peut financer la totalité des besoins ou donner ce qu'il veut, quand il le veut.

**Informations données aux parrains et marraines :** un dossier complet de l'enfant accompagné d'une photo est remis en début de parrainage, puis une lettre de l'enfant, du responsable, un dessin et /ou une photo du filleul au moins 3 fois par an.

**Utilisation des ressources :** Missions de l'association : 89%. Information, frais de collecte : 5%. Administration générale : 6%. Toutefois, il est à noter que 81.3% des dons de parrainages est consacré à l'action sur le terrain.

**Affiliations:** Membre du Comité de la Charte de Déontologie  
Membre fondateur du Collectif Asie Enfants Isolés  
Membre de PARMONDE